

Arrondissement de
RAMBOUILLET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Canton de CHEVREUSE

L'An Deux Mille Huit,

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Le 19 Mai,

Date de convocation
12 MAI 2008

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date d'affichage de
convocation
12 MAI 2008

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC
M. HOULLON - Mmes KEULEN – M. OMESSA – Mme CHEVAUCHEE
M. BESCO - Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER
Mme REUMAUX – M. LORDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absent ayant donné pouvoir : M. GALLEN (pouvoir à Mme FAFIN)
Mme DEBIEU (pouvoir à M. RIVAILLIER)
M. MALARME (pouvoir à Mme REUMAUX)

Présents : **26**

Votants : **29**

Mme Catherine SEMERIA, Secrétaire de séance.

M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

19 MAI 2008

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué supplémentaire pour siéger au Conseil d'Administration de **l'Association MAGNY LOISIRS** (5 représentants du Conseil Municipal selon les statuts de l'association)

Est candidate : Mme Carole REUMAUX

objet : _____

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

ELECTION D'UN
DELEGUE
SUPPLEMENTAIRE
DU CONSEIL
MUNICIPAL
POUR SIEGER AU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DE
**L'ASSOCIATION
MAGNY LOISIRS**

Est proclamée élue, **à l'unanimité**, : Mme Carole REUMAUX

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An Deux Mille Huit,

Le 19 Mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC
M. HOULLON - Mmes KEULEN – M. OMESSA – Mme CHEVAUCHEE
M. BESCO - Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER
Mme REUMAUX – M. LORDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : M. GALLEN (pouvoir à Mme FAFIN)
Mme DEBIEU (pouvoir à M. RIVAILLIER)
M. MALARME (pouvoir à Mme REUMAUX)

Mme Catherine SEMERIA, Secrétaire de séance.
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de convocation
12 MAI 2008

Date d'affichage de
convocation
12 MAI 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal chargés de représenter la commune **au SIAHVY (pour la partie hydraulique)**.

Date de la séance :

19 MAI 2008

Sont proposés : **Membres titulaires**

objet : _____

Liste Majorité : M. René BISCH
M. Henri OMESSA

**ELECTION DES
DELEGUES DU
CONSEIL MUNICIPAL
POUR SIEGER AU
SIAHVY
Partie hydraulique**

Vu l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée.

Sont proclamés élus par : **24 voix Pour et 5 Abstentions (M. RIVAILLIER, Mme REUMAUX, M. LORDON, Mme DEBIEU, M. MALARME)**

Membres titulaires

M. René BISCH
M. Henri OMESSA

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation
12 MAI 2008

Date d'affichage de
convocation
12 MAI 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 19 Mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ –Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC
M. HOUILLOIN - Mmes KEULEN – M. OMESSA – Mme CHEVAUCHEE
M. BESCO - Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER
Mme REUMAUX – M. LORDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : M. GALLEN (pouvoir à Mme FAFIN)
Mme DEBIEU (pouvoir à M. RIVAILLIER)
M. MALARME (pouvoir à Mme REUMAUX)

Mme Catherine SEMERIA, Secrétaire de séance.
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe à temps non complet (50 % du temps réglementaire) n'inclut pas les droits à congés, il y a donc lieu de modifier la durée du temps de travail de cet emploi :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SERVICE CULTUREL ET CAFE CULTURE

Ancien tableau	Nouveau tableau
1 Attaché	1 Attaché
1 Agent de Maîtrise principal	1 Agent de Maîtrise principal
1 Agent de Maîtrise	1 Agent de Maîtrise
1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe
1 Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	1 Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe
1 Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	1 Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe
Agent à temps non complet : 1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe (50 % du temps réglementaire)	Agent à temps non complet : 1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe (56 % du temps réglementaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **24 voix Pour et 5 Abstentions (M. Rivaillier, Mme Reumaux, M. Lordon, Mme Debieu, M. Malarme)**

ADOPTE la modification du tableau des effectifs du Service Culturel et Café-Culture ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation
12 MAI 2008

Date d'affichage de
convocation
12 MAI 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **27**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 19 Mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC
M. HOULLON - Mmes KEULEN – M. OMESSA – Mme CHEVAUCHEE
M. BESCO - Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET
M. GALLEN - Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT
M. LE BAIL - Mme MALEM – M. POULTEAU - Mme FEVE - M.
RIVAILLIER Mme REUMAUX – M. LORDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : Mme DEBIEU (pouvoir à M. RIVAILLIER)
M. MALARME (pouvoir à Mme REUMAUX)

Mme Catherine SEMERIA, Secrétaire de séance.
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Le Conseil Municipal,

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2007 adoptant le budget primitif 2008,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 février 2008 adoptant le compte administratif 2007,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 février 2008 affectant les résultats du compte administratif 2008,

Vu les restes à réaliser (RAR) en dépenses et en recettes,

Considérant que le budget de la commune est voté par chapitre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par : **24 voix Pour et 5 voix Contre**
(M. Rivaillier, Mme Reumaux, M. Lordon, Mme Debieu, M. Malarme)

ADOPTE le budget supplémentaire 2008 qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

Les dépenses de fonctionnement		
chapitres	libellés	montants
O11	charges à caractère général	192 225,00 €
65	autres charges de gestion courante	59 826,00 €
66	charges financières	8 582,34 €
67	charges exceptionnelles	- 12 454,44 €
O23	virement section investissement	457 213,07 €
O42	opération d'ordre entre section	26 959,69 €
Total		732 351,66 €

**BUDGET
SUPPLEMENTAIRE
2008**

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

Les recettes de fonctionnement		
chapitres	libellés	montants
70	produit des services	- 40 000,00 €
73	impôts et taxes	95 742,00 €
74	dotations et participations	- 61 186,00 €
O13	atténuation de charge	- 62 432,32 €
O42	opération d'ordre entre section	22 842,26 €
OO2	résultat reporté	777 385,72 €
Total		732 351,66 €

Les dépenses d'investissement		
chapitres	libellés	montants
20	Immobilisations incorporelles	
	RAR	22636.80 €
	Propositions nouvelles	42 970.00 €
21	Immobilisations corporelles	
	RAR	32 566.01 €
	Propositions nouvelles	160 070.00 €
23	Immobilisations en cours	
	RAR	1 932 457.36 €
	Propositions nouvelles	841 422.00 €
040	Opérations d'ordre entre les sections	22 842.26 €
041	Opérations patrimoniales	40 395.91 €
001	Solde d'exécution négatif	457 693.33 €
Total		3 553 053.67 €

Les recettes d'investissement		
chapitres	libellés	montants
13	Subventions d'investissement	
	RAR	178 485.00 €
16	Emprunts et dettes	
	RAR	400 000.00 €
	Propositions nouvelles	400 000.00 €
10	1068 excédents de fonct. capitalisés	1 900 000.00 €
024	Produits des cessions	150 000.00 €
021	Virement du fonctionnement	457 213.07 €
040	Opération d'ordre entre section	26 959.69 €
041	Opérations patrimoniales	40 395.91 €
Total		3 553 053.67 €

Soit un total de 4 285 405.33 € dont 3 553 053.67 € en section d'investissement et 732 351.66 € en section de fonctionnement.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation

Date d'affichage de
convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents :

Votants :

PROPOSITION

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

**CESSION
PARCELLE AO 303**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.3221-1,

Vu les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente,

Considérant la demande adressée à la commune par Monsieur et Madame Fisseux relative à l'acquisition de la parcelle AO 303 contiguë à leur propriété,

Considérant que les communes de plus de 2 000 habitants, notamment, sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'Etat avant toute cession,

Considérant que l'avis de l'autorité compétente de l'Etat du.....estime la valeur vénale dudit bien à.....euros,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la cession de la Parcelle AO 303 moyennant euros, dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur,

AUTORISE le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation

Date d'affichage de
convocation

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents :

Votants :

PROPOSITION

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2123-12 à L 2123-16,

Considérant que le Service Technique recherche des solutions nouvelles pour optimiser la valorisation de nos déchets,

Considérant que la Société Ecologic est un éco organisme agréé qui assure gratuitement l'enlèvement et le traitement des DEEE,

Considérant que la commune a décidé d'établir une convention avec ladite Société,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, par :

Article 1. AUTORISE le Maire à signer avec l'organisme coordinateur OCADEEEE une convention type pour la mise en place de la filière

Article 2. AUTORISE le Maire à demander à OCADEEEE que l'éco organisme Ecologic pour les DEEE soit retenu pour le site de la déchetterie.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**CONVENTION AVEC
L'ORGANISME
OCADEEEE POUR LA
GESTION DES
DECHETS
D'EQUIPEMENTS
ELECTRIQUES ET
ELECTRONIQUES
(DEEE)**

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation

Date d'affichage de
convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents :

Votants :

PROPOSITION

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 5214-16 L et 5216-5 du CGCL permettant aux EPCI le versement de fonds de concours à leurs communes membres, afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'équipement,

Attendu que la commune entreprend en 2008 une 2^{ème} phase de mise aux normes de ses offices de restauration, (après une 1^{ère} phase en 2007 de travaux d'adaptation des offices à la liaison froide,

Vu la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération et la Ville sur la participation financière de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 50 % des dépenses,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

Article 1^{er}. ACCEPTE le versement d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de 213 366 € HT

Article 2. AUTORISE le Maire à signer la convention financière relative au versement de ce fonds de concours.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**FONDS DE CONCOURS
DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
POUR LA 2^{ème} PHASE
DE MISE AUX
NORMES DES OFFICES
DE RESTAURATION**

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation

Date d'affichage de
convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents :

Votants :

PROPOSITION

.....
Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2123-12 à L 2123-16,

Vu la loi du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité,

Attendu qu'il convient de prévoir au budget le financement de la formation des Elus,

Vu le budget supplémentaire 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

Article 1^{er} : Une somme prévisionnelle de 3 000 € est inscrite au Budget Supplémentaire 2008 au compte 6535 pour la formation des Elus.

Article 2. En cas de besoin, cette somme pourra être augmentée par décision modificative.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**DROIT
A LA FORMATION
DES ELUS**

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation
12 MAI 2008

Date d'affichage de
convocation
12 MAI 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **27**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 19 Mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC
M. HOUILLON - Mmes KEULEN – M. OMESSA – Mme CHEVAUCHEE
M. BESCO - Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET
M. GALLEN - Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT
M. LE BAIL - Mme MALEM – M. POULTEAU - Mme FEVE - M.
RIVAILLIER Mme REUMAUX – M. LORDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : Mme DEBIEU (pouvoir à M. RIVAILLIER)
M. MALARME (pouvoir à Mme REUMAUX)

Mme Catherine SEMERIA, Secrétaire de séance.
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et L.2241-1,

Date de la séance :

19 MAI 2008

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1111-4, L.3211-23 et L.3222-2,

objet : _____

Vu les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente,

Considérant que l'allée des Pommiers est située en partie sur une parcelle appartenant à la société agricole de Brouessy, dont le gérant est Monsieur Bursaux, qu'il est donc nécessaire de procéder à un échange foncier afin que l'allée fasse intégralement partie du domaine public communal,

**ECHANGE DE
TERRAINS
AVEC LA
SOCIETE AGRICOLE
DE BROUCESSY**

Considérant que les communes de plus de 2 000 habitants, notamment, sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'Etat avant tout échange immobilier, qu'il soit avec ou sans soulte,

Considérant l'avis de l'autorité compétente de l'Etat du 13 Mai 2008, estimant la valeur vénale de chacune des parcelles à 90 000 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de procéder à un échange foncier sans soulte avec la société agricole de Brouessy portant sur les emprises suivantes :

- cession à la société agricole de Brouessy de la parcelle X 172 correspondant à un espace vert de 361m² bordant l'allée des Pommiers
- acquisition par la commune de Magny-les-Hameaux de la parcelle X 180 correspondant à une parcelle bitumée de 361m²
- autorise le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,

.../...

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation

Date d'affichage de
convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents :

Votants :

PROPOSITION

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

**MODIFICATION
DU TABLEAU
DES EFFECTIFS
DU SERVICE
CULTUREL ET CAFE
CULTURE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe à temps non complet (50 % du temps réglementaire) n'incluait pas les droits à congés, il y a donc lieu de modifier la durée du temps de travail de cet emploi :

Ancien tableau	Nouveau tableau
1 Attaché 1 Agent de Maîtrise principal 1 Agent de Maîtrise 1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe 1 Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe 1 Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	1 Attaché 1 Agent de Maîtrise principal 1 Agent de Maîtrise 1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe 1 Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe 1 Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe
Agent à temps non complet : 1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe (50 % du temps réglementaire)	Agent à temps non complet : 1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe (56 % du temps réglementaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

ADOPTÉ la modification du tableau des effectifs du Service Culturel et Café-Culture ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation

Date d'affichage de
convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents :

Votants :

PROPOSITION

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

**REMUNERATION
DES INSTITUTEURS
ENCADRANT LES
SORTIES SCOLAIRES
AVEC NUITÉES
(Classe de Découverte)**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 20 Mars 1972 de Messieurs les Ministres de l'Intérieur, de l'Economie et des Finances,

Vu le décret du 6 Mai 1985 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation,

Vu la circulaire du 11 Juillet 2007 de l'Inspecteur d'Académie des Yvelines, fixant le taux journalier de rémunération des Instituteurs en classes de découverte à 23.98 €,

Considérant que l'on entend par durée du séjour, la période qui court du jour de l'arrivée à celui de la ville de départ,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, par :

EMET un avis favorable sur la rémunération des Instituteurs encadrant les sorties scolaires avec nuitées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation

Date d'affichage de
convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents :

Votants :

PROPOSITION

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2123-12 à L 2123-16,

Considérant que le Service des Sports organise un mini-séjour à Plelauff (22) du 15 au 18 juillet pour 12 enfants de 8 à 11 ans,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, par :

Article 1. Le montant de la participation parentale au séjour sera fixé selon les quotients ci-dessous.

Les tarifs A,B,C,D,E, et F correspondent aux catégories de quotients familiaux établies au conseil municipal du 25 juin 2007.

**TARIFS DES
PARTICIPATIONS
AU MINI-SEJOUR
JEUNES
DE JUILLET 2008**

QUOTIENT	Tarif par personne
A	60 €
B	55 €
C	50 €
D	45 €
E	40 €
F	35 €

Article 2 : les recettes sont prévues au Budget Prévisionnel 2008.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation

Date d'affichage de
convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents :

Votants :

PROPOSITION

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2123-12 à L 2123-16,

Considérant que le service Jeunesse organise deux mini-séjours à Royère de Vassivière (87) du 15 au 18 juillet pour 12 jeunes de 11 à 14 ans et du 21 au 24 juillet 2008 pour 12 jeunes de 15 à 17 ans,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, par :

Article 1. Le montant de la participation parentale par séjour sera fixé selon les quotients ci-dessous.

Les tarifs A,B,C,D,E, et F correspondent aux catégories de quotients familiaux établies au conseil municipal du 25 juin 2007.

**TARIFS DES
PARTICIPATIONS
AUX MINI-SEJOURS
SPORTIFS
DE JUILLET 2008**

QUOTIENT	TARIF
A	80 €
B	70 €
C	60 €
D	50 €
E	40 €
F	30 €

Article 2. les recettes sont prévues au Budget Prévisionnel 2008.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation

Date d'affichage de
convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents :

Votants :

PROPOSITION

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2123-12 à L 2123-16,

Considérant que le Service des Sports organise une semaine d'animation « sport et environnement » pour les enfants de Magny-les-Hameaux, du 7 au 11 juillet 2008,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, par :

Article 1. Le tarif des participations à ce stage sera fixé selon les catégories de quotients ci-dessous.

Les tarifs A,B,C,D,E, et F correspondent aux catégories de quotients familiaux établies au Conseil Municipal du 25 juin 2007.

CATEGORIE	PARTICIPATION
TARIF A et B	15 €
TARIF C et D	12 €
TARIF E et F	9 €

Article 2. Les recettes sont prévues au budget prévisionnel 2008.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**TARIFS DES
PARTICIPATIONS
A LA SEMAINE
« SPORT ET
ENVIRONNEMENT »
DE JUILLET 2008**

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation

PROPOSITION

Date d'affichage de
convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents :

Votants :

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2123-12 à L 2123-16,

Considérant que le Centre Social organise un séjour de vacances pour les familles magnycoises qui ne partent pas en vacances faute de moyens financiers,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, par :

Article 1. Le montant de la participation du Centre Social et des familles pour le séjour sera fixé selon les quotients ci-dessous.

Les tarifs A,B,C,D,E, et F correspondent aux catégories de quotients familiaux établies au conseil municipal du 25 juin 2007.

TARIFS DU
SEJOUR FAMILLES
ETE 2008

2007/2008	Quotient A	Quotient B	Quotient C	Quotient D	Quotient t E	Quotient t F
	>11 859 €	9473 € à 11859 €	7002 € à 9472 €	4802 € à 7001 €	2812 € à 4801 €	<2811 €
Participation Centre Social	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %
Participation familles	40 %	35 %	30 %	25 %	20 %	15 %

Article 2. les recettes sont prévues au Budget Prévisionnel 2008.

.../...

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation

PROPOSITION

Date d'affichage de
convocation

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents :

Votants :

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté d'Agglomération soutient des résidences d'artistes sur son territoire et a décidé d'attribuer une subvention d'aide à la compagnie IN CAUDA dans le cadre de la préfiguration de sa résidence à Magny-les-Hameaux,

Considérant le projet artistique développé par le Café-Culture l'Estaminet autour de la compagnie de théâtre In Cauda,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention tripartite qui précise les apports respectifs de chacun des signataires pour l'année 2008/2009.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**CONVENTION
TRIPARTITE
CA/COMMUNE/
IN CAUDA**

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation

Date d'affichage de
convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents :

Votants :

PROPOSITION

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

**CONVENTION
CAFY POUR LE
VERSEMENT DE
PRESTATIONS DE
SERVICE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 6/12/04 autorisant la signature du contrat de prestation de service unique avec la CAFY concernant le versement des subventions de fonctionnement des équipements Petite Enfance,

Vu le contrat de prestation de service signé en 1999, avec la CAFY et relatif au financement des accueils périscolaires,

Vu le contrat de prestations de service signé avec la CAFY en 2005, et relatif au financement des activités de la structure Cap Ados,

Vu les contrats d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique (0 – 4 ans) et à la prestation de service accueil temporaire (4 -6 ans) pour la crèche familiale et le multi accueil,

Vu la convention relative à la prestation de service accueil de loisirs, relative au financement des accueils périscolaires du matin et du soir, et des activités de Cap Ados,

Considérant l'intérêt que représente cette aide financière, pour le fonctionnement des structures pré citées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer les conventions avec la CAFY

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation
12 MAI 2008

Date d'affichage de
convocation
12 MAI 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **27**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 19 Mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC
M. HOULLON - Mmes KEULEN – M. OMESSA – Mme CHEVAUCHEE
M. BESCO - Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET
M. GALLEN - Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT
M. LE BAIL - Mme MALEM – M. POULTEAU - Mme FEVE - M.
RIVAILLIER M. REUMAUX – M. LORDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : Mme DEBIEU (pouvoir à M. RIVAILLIER)
M. MALARME (pouvoir à Mme REUMAUX)

Mme Catherine SEMERIA, Secrétaire de séance.
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2123-12 à L 2123-16,

Vu la loi du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité,

Attendu qu'il convient de prévoir au budget le financement de la formation des Elus,

Vu le budget supplémentaire 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

Article 1^{er} : Une somme prévisionnelle de 3 000 € est inscrite au Budget Supplémentaire 2008 au compte 6535 pour la formation des Elus.

Article 2. En cas de besoin, cette somme pourra être augmentée par décision modificative.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**DROIT
A LA FORMATION
DES ELUS**

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation
12 MAI 2008

Date d'affichage de
convocation
12 MAI 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **27**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Huit,

Le 19 Mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC
M. HOULLON - Mmes KEULEN – M. OMESSA – Mme CHEVAUCHEE
M. BESCO - Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET
M. GALLEN - Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT
M. LE BAIL - Mme MALEM – M. POULTEAU - Mme FEVE - M.
RIVAILLIER Mme REUMAUX – M. LORDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : Mme DEBIEU (pouvoir à M. RIVAILLIER)
M. MALARME (pouvoir à Mme REUMAUX)

Mme Catherine SEMERIA, Secrétaire de séance.
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2123-12 à L 2123-16,

Considérant que le service Jeunesse organise deux mini-séjours à Royère de Vassivière (87) du 15 au 18 juillet pour 12 jeunes de 11 à 14 ans et du 21 au 24 juillet 2008 pour 12 jeunes de 15 à 17 ans,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

Article 1. Le montant de la participation parentale par séjour sera fixé selon les quotients ci-dessous.

Les tarifs A,B,C,D,E, et F correspondent aux catégories de quotients familiaux établies au conseil municipal du 25 juin 2007.

QUOTIENT	TARIF
A	80 €
B	70 €
C	60 €
D	50 €
E	40 €
F	30 €

Article 2. les recettes sont prévues au Budget Prévisionnel 2008.

**TARIFS DES
PARTICIPATIONS
AUX MINI-SEJOURS
JEUNES
DE JUILLET 2008**

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation
12 MAI 2008

Date d'affichage de
convocation
12 MAI 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **27**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 19 Mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC
M. HOULLON - Mmes KEULEN – M. OMESSA – Mme CHEVAUCHEE
M. BESCO - Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET
M. GALLEN - Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT
M. LE BAIL - Mme MALEM – M. POULTEAU - Mme FEVE - M.
RIVAILLIER Mme REUMAUX – M. LORDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : Mme DEBIEU (pouvoir à M. RIVAILLIER)
M. MALARME (pouvoir à Mme REUMAUX)

Mme Catherine SEMERIA, Secrétaire de séance.
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Le Conseil Municipal,

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

Vu le code général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2123-12 à L 2123-16,

Considérant que le Service des Sports organise une semaine d'animation « sport et environnement » pour les enfants de Magny-les-Hameaux, du 7 au 11 juillet 2008,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1. Le tarif des participations à ce stage sera fixé selon les catégories de quotients ci-dessous.

Les tarifs A,B,C,D,E, et F correspondent aux catégories de quotients familiaux établies au Conseil Municipal du 25 juin 2007.

CATEGORIE	PARTICIPATION
TARIF A et B	15 €
TARIF C et D	12 €
TARIF E et F	9 €

Article 2. Les recettes sont prévues au budget prévisionnel 2008.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**TARIFS DES
PARTICIPATIONS
A LA SEMAINE
« SPORT ET
ENVIRONNEMENT »
DE JUILLET 2008**

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation
12 MAI 2008

Date d'affichage de
convocation
12 MAI 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **27**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 19 Mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC
M. HOUILLON - Mmes KEULEN – M. OMESSA – Mme CHEVAUCHEE
M. BESCO - Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET
M. GALLEN - Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT
M. LE BAIL - Mme MALEM – M. POULTEAU - Mme FEVE - M.
RIVAILLIER Mme REUMAUX – M. LORDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : Mme DEBIEU (pouvoir à M. RIVAILLIER)
M. MALARME (pouvoir à Mme REUMAUX)

Mme Catherine SEMERIA, Secrétaire de séance.
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2123-12 à L 2123-16,

Considérant que le Service des Sports organise un mini-séjour sportif à Plelauff (22) du 15 au 18 juillet pour 12 enfants de 8 à 11 ans,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1. Le montant de la participation parentale au séjour sera fixé selon les quotients ci-dessous.

Les tarifs A,B,C,D,E, et F correspondent aux catégories de quotients familiaux établies au conseil municipal du 25 juin 2007.

QUOTIENT	Tarif par personne
A	80 €
B	70 €
C	60 €
D	50 €
E	40 €
F	30 €

Article 2 : les recettes sont prévues au Budget Prévisionnel 2008.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**TARIFS DES
PARTICIPATIONS
AU MINI-SEJOUR
SPORTIF
DE JUILLET 2008**

objet : _____

Date de la séance :

19 MAI 2008

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation
12 MAI 2008

Date d'affichage de
convocation
12 MAI 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **27**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 19 Mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC
M. HOULLON - Mmes KEULEN – M. OMESSA – Mme CHEVAUCHEE
M. BESCO - Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET
M. GALLEN - Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT
M. LE BAIL - Mme MALEM – M. POULTEAU - Mme FEVE - M.
RIVAILLIER Mme REUMAUX – M. LORDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : Mme DEBIEU (pouvoir à M. RIVAILLIER)
M. MALARME (pouvoir à Mme REUMAUX)

Mme Catherine SEMERIA, Secrétaire de séance.
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Le Conseil Municipal,

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté d'Agglomération soutient des résidences d'artistes sur son territoire et a décidé d'attribuer une subvention d'aide à la compagnie IN CAUDA dans le cadre de la préfiguration de sa résidence à Magny-les-Hameaux,

Considérant le projet artistique développé par le Café-Culture l'Estaminet autour de la compagnie de théâtre In Cauda,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE le Maire à signer la convention tripartite qui précise les apports respectifs de chacun des signataires pour l'année 2008/2009.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**CONVENTION
TRIPARTITE
CA/COMMUNE/
IN CAUDA**

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation
12 MAI 2008

Date d'affichage de
convocation
12 MAI 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **27**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 19 Mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC
M. HOULLON - Mmes KEULEN – M. OMESSA – Mme CHEVAUCHEE
M. BESCO - Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET
M. GALLEN - Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT
M. LE BAIL - Mme MALEM – M. POULTEAU - Mme FEVE - M.
RIVAILLIER Mme REUMAUX – M. LORDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : Mme DEBIEU (pouvoir à M. RIVAILLIER)
M. MALARME (pouvoir à Mme REUMAUX)

Mme Catherine SEMERIA, Secrétaire de séance.
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 20 Mars 1972 de Messieurs les Ministres de l'Intérieur, de l'Economie et des Finances,

Vu le décret du 6 Mai 1985 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation,

Vu la circulaire du 11 Juillet 2007 de l'Inspecteur d'Académie des Yvelines, fixant le taux journalier de rémunération des Instituteurs en classes de découverte à 24 €,

Considérant que l'on entend par durée du séjour, la période qui court du jour de l'arrivée à celui de la ville de départ,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
(M. REYNAUD ne prend pas part au vote)

EMET un avis favorable sur la rémunération des Instituteurs encadrant les sorties scolaires avec nuitées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**REMUNERATION
DES INSTITUTEURS
ENCADRANT LES
SORTIES SCOLAIRES
AVEC NUITEES
(Classe de Découverte)**

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Huit,

Le 19 Mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – M^{me} MERCIER – M. REYNAUD – M^{me} FAFIN
M. RAPAILLE - M^{me} LOURME – M. BISCH – M^{me} DULAC
M. HOUILLON - M^{mes} KEULEN – M. OMESSA – M^{me} CHEVAUCHEE
M. BESCO - M^{me} SEMERIA - M. TANCEREL – M^{me} MERABET
M. GALLEN - M^{me} SILLARD – M. JANNIERE – M^{me} PETTELAT
M. LE BAIL - M^{me} MALEM – M. POULTEAU - M^{me} FEVE - M.
RIVAILLIER M^{me} REUMAUX – M. LORDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : M^{me} DEBIEU (pouvoir à M. RIVAILLIER)
M. MALARME (pouvoir à M^{me} REUMAUX)

M^{me} Catherine SEMERIA, Secrétaire de séance.
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de convocation
12 MAI 2008

Date d'affichage de
convocation
12 MAI 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **27**

Votants : **29**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 6/12/04 autorisant la signature du contrat de prestation de service unique avec la CAFY concernant le versement des subventions de fonctionnement des équipements Petite Enfance,

Date de la séance :

19 MAI 2008

Vu le contrat de prestation de service signé en 1999, avec la CAFY et relatif au financement des accueils périscolaires,

objet : _____

Vu le contrat de prestations de service signé avec la CAFY en 2005, et relatif au financement des activités de la structure Cap Ados,

Vu les contrats d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique (0 – 4 ans) et à la prestation de service accueil temporaire (4 -6 ans) pour la crèche familiale et le multi accueil,

**CONVENTION CAFY
POUR LE
VERSEMENT
DE PRESTATIONS
DE SERVICE**

Vu la convention relative à la prestation de service accueil de loisirs, relative au financement des accueils périscolaires du matin et du soir, et des activités de Cap Ados,

Considérant l'intérêt que représente cette aide financière, pour le fonctionnement des structures pré citées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer les conventions avec la CAFY

.../...

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation

Date d'affichage de
convocation

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents :

Votants :

PROPOSITION

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

**CONVENTION CAFY
POUR LE
VERSEMENT
DE PRESTATIONS
DE SERVICE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 6/12/04 autorisant la signature du contrat de prestation de service unique avec la CAFY concernant le versement des subventions de fonctionnement des équipements Petite Enfance,

Vu le contrat de prestation de service signé en 1999, avec la CAFY et relatif au financement des accueils périscolaires,

Vu le contrat de prestations de service signé avec la CAFY en 2005, et relatif au financement des activités de la structure Cap Ados,

Vu les contrats d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique (0 – 4 ans) et à la prestation de service accueil temporaire (4 -6 ans) pour la crèche familiale et le multi accueil,

Vu la convention relative à la prestation de service accueil de loisirs, relative au financement des accueils périscolaires du matin et du soir, et des activités de Cap Ados,

Considérant l'intérêt que représente cette aide financière, pour le fonctionnement des structures pré citées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer les conventions avec la CAFY

.../...

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation

Date d'affichage de
convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents :

Votants :

PROPOSITION

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

**FONDS DE
CONCOURS
DE LA
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
POUR la 2^{ème} PHASE
DE MISE AUX
NORMES DES
OFFICES DE
RESTAURATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 5214-16 L et 5216-5 du CGCL permettant aux EPCI le versement de fonds de concours à leurs communes membres, afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'équipement,

Attendu que la commune entreprend en 2008 une 2^{ème} phase de travaux pour la mise aux normes de ses offices de restauration, (après une 1^{ère} phase en 2007 de travaux d'adaptation des offices à la liaison froide),

Vu la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération et la Ville sur la participation financière de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 50 % des dépenses,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

Article 1^{er}. ACCEPTE le versement d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de 213 366 € HT

Article 2. AUTORISE le Maire à signer la convention financière relative au versement de ce fonds de concours.

.../...

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation
28 JANVIER 2008

Date d'affichage de
convocation
28 JANVIER 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 4 Février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ –LE VOT – Mme BOKAN – MM. RAPAILLE – GERVAIS
Mme DULAC – MM. BISCH – BORDIER – HOUILLON - Mmes KEULEN
BRISSON – PIERRE – MM. POULTEAU – BESCO – Mme TESTU
M. TANCEREL - Mme TAMMAM - M. JULIEN-LABRUYERE - Mme
DEBIEU MM. DELMAS – BEAUVAL – Mme JOUHANEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)
M. MARTIN MOULINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)
M. RIVAILLIER (pouvoir à Mme DEBIEU)

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

4 FEVRIER 2008

objet : _____

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifiant le code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement son article 186,

Vu les articles L. 5214-16, L.5215-26 et L.5216-5 du CGCT permettant aux EPCI le versement de fonds de concours à leurs communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'équipement,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 24 Mars 2005 adoptant le principe et les montants de l'aide à l'accueil aux publics,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 13 décembre 2007 relative au vote du budget primitif de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que le fonds de concours d'un montant de 138 000 € pour lequel une nouvelle convention d'objectifs culturels sera signée en 2008 pour une durée de 3 ans, est réparti comme suit :

121 395 € pour les soutiens aux activités artistiques et culturelles
16 605 € pour l'aide à l'accueil des publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1. ACCEPTE le versement d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération d'un montant de 138 000 € au bénéfice de la commune de Magny les Hameaux pour le fonctionnement de l'équipement culturel d'Estaminet réparti comme suit :

121 395 € pour les soutiens aux activités artistiques et culturelles
16 605 € pour l'aide à l'accueil des publics

**FONDS DE CONCOURS
POUR L'AIDE AU
FONCTIONNEMENT
DE L'ESTAMINET
POUR 2008**

Article 2. DIT que la part communale prise en charge pour le fonctionnement de l'équipement culturel l'Estaminet est de 178 868 €.

Article 3. DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2008.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation
12 MAI 2008

Date d'affichage de
convocation
12 MAI 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **27**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 19 Mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ –Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC
M. HOUILLOIN - Mmes KEULEN – M. OMESSA – Mme CHEVAUCHEE
M. BESCO - Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET
M. GALLEN - Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT
M. LE BAIL - Mme MALEM – M. POULTEAU - Mme FEVE - M.
RIVAILLIER Mme REUMAUX – M. LORDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : Mme DEBIEU (pouvoir à M. RIVAILLIER)
M. MALARME (pouvoir à Mme REUMAUX)

Mme Catherine SEMERIA, Secrétaire de séance.
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2123-12 à L 2123-16,

Considérant que le Centre Social organise un séjour de vacances pour les familles magnycoises qui ne partent pas en vacances faute de moyens financiers,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

Article 1. Le montant de la participation du Centre Social et des familles pour le séjour sera fixé selon les quotients ci-dessous.

Les tarifs A,B,C,D,E, et F correspondent aux catégories de quotients familiaux établies au conseil municipal du 25 juin 2007.

2007/2008	Quotient D	Quotient t E	Quotient t F
	4802 € à 7001 €	2812 € à 4801 €	<2811 €
Participation Centre Social	75 %	80 %	85 %
Participation familles	25 %	20 %	15 %

Article 2. les recettes sont prévues au Budget Prévisionnel 2008.

TARIFS DU
SEJOUR FAMILLES
ETE 2008

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation
12 MAI 2008

Date d'affichage de
convocation
12 MAI 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **27**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 19 Mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC
M. HOULLON - Mmes KEULEN – M. OMESSA – Mme CHEVAUCHEE
M. BESCO - Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET
M. GALLEN - Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT
M. LE BAIL - Mme MALEM – M. POULTEAU - Mme FEVE - M.
RIVAILLIER Mme REUMAUX – M. LORDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : Mme DEBIEU (pouvoir à M. RIVAILLIER)
M. MALARME (pouvoir à Mme REUMAUX)

Mme Catherine SEMERIA, Secrétaire de séance.
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2123-12 à L 2123-16,

Considérant que le Service Technique recherche des solutions nouvelles pour optimiser la valorisation de nos déchets,

Considérant que la Société Ecologic est un éco organisme agréé qui assure gratuitement l'enlèvement et le traitement des DEEE,

Considérant que la commune a décidé d'établir une convention avec ladite Société,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1. AUTORISE le Maire à signer avec l'organisme coordinateur OCADEEEE une convention type pour la mise en place de la filière

Article 2. AUTORISE le Maire à demander à OCADEEEE que l'éco organisme Ecologic pour les DEEE soit retenu pour le site de la déchetterie.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

CONVENTION AVEC
L'ORGANISME
OCADEEEE POUR LA
GESTION DES
DECHETS
D'EQUIPEMENTS
ELECTRIQUES ET
ELECTRONIQUES
(DEEE)

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Huit,

Le 4 Février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation
28 JANVIER 2008

Date d'affichage de
convocation
28 JANVIER 2008

Etaient présents : MM. LOLLIOZ –LE VOT – Mme BOKAN – MM. RAPAILLE – GERVAIS
Mme DULAC – MM. BISCH – BORDIER – HOUILLON è Mmes KEULEN
BRISSON – PIERRE – MM. POULTEAU – BESCO – Mme TESTU
M. TANCEREL – Mme TAMMAM – M. JULIEN-LABRUYERE – Mme DEBIEU
MM. DELMAS – BEAUVAL – Mme JOUHANEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **22**

Votants : **29**

Absent ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)
Mme BONAMY (pouvoir à M. RAPAILLE)
Mme MERCIER (pouvoir à Mme BRISSON)
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)
M. MARTIN MOULLINNEUF (pouvoir à M. BORDIER)
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)
M. RIVAILLIER (pouvoir à Mme DEBIEU)

Mme Nicole BRISSON, Secrétaire de séance.
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

4 FEVRIER 2008

objet : _____

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifiant le code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement son article 186,

Vu les articles L. 5214-16, L.5215-26 et L.5216-5 du CGCT permettant aux EPCI le versement de fonds de concours à leurs communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'équipement,

Vu la délibération du conseil d'Agglomération du 24 Mars 2005 adoptant le principe et les montants de l'aide à l'accueil aux publics,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 13 décembre 2007 relative au vote du budget primitif de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que le fonds de concours d'un montant de 138 000 € pour lequel une nouvelle convention d'objectifs culturels sera signée en 2008 pour une durée de 3 ans, est réparti comme suit :

121 395 € pour les soutiens aux activités artistiques et culturelles
16 605 € pour l'aide à l'accueil des publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Article 1. ACCEPTE le versement d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération d'un montant de 138 000 € au bénéfice de la commune de Magny les Hameaux pour le fonctionnement de l'équipement culturel d'Estaminet réparti comme suit :

121 395 € pour les soutiens aux activités artistiques et culturelles
16 605 € pour l'aide à l'accueil des publics

**FONDS DE CONCOURS
POUR L'AIDE AU
FONCTIONNEMENT
DE L'ESTAMINET
POUR 2008**

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation
12 MAI 2008

Date d'affichage de
convocation
12 MAI 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 19 Mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC
M. HOUILLON - Mmes KEULEN – M. OMESSA – Mme CHEVAUCHEE
M. BESCO - Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET
Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT – M. LE BAIL
Mme MALEM – M. POULTEAU – Mme FEVE – M. RIVAILLIER
Mme REUMAUX – M. LORDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : M. GALLEN (pouvoir à Mme FAFIN)
Mme DEBIEU (pouvoir à M. RIVAILLIER)
M. MALARME (pouvoir à Mme REUMAUX)

Mme Catherine SEMERIA, Secrétaire de séance.
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L. 2143-2 qui permet au conseil municipal de créer des Comités Consultatifs sur tout problème d'intérêt communal. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants d'associations locales. (Loi n° 2002-276 du 27 février 2002, art.2) « Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal ». (Loi n° 96-987 du 14 novembre 1996, art.39) « Chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire. »

Considérant que ces comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité,

Considérant qu'ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

PROPOSE de créer autant de Comités Consultatifs que de Commissions.

DECIDE que :

- ces Comités Consultatifs seront présidés par les présidents des commissions municipales.
- que ces comités consultatifs seront composés des élus de la commission thématique correspondante, de personnalités sollicitées par le Maire sur proposition du Président du comité, mais aussi de citoyens se portant candidats par écrit, suite aux appels à candidature qui seront diffusés dans les supports de communication de la commune et éventuellement via la presse locale.

.../...

Date de la séance :
19 MAI 2008

objet : _____

**CREATION
DE COMITES
CONSULTATIFS**

- les Présidents pourront solliciter ponctuellement des personnes pour leur capacité d'expertise en fonction des sujets abordés,
- la liste des membres de chaque commission, une fois arrêtée, doit faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal. Elle pourra être révisée chaque année.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire

J. LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation
12 MAI 2008

Date d'affichage de
convocation
12 MAI 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **27**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Huit,

Le 19 Mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : MM. LOLLIOZ – Mme MERCIER – M. REYNAUD – Mme FAFIN
M. RAPAILLE - Mme LOURME – M. BISCH – Mme DULAC
M. HOULLON - Mmes KEULEN – M. OMESSA – Mme CHEVAUCHEE
M. BESCO - Mme SEMERIA - M. TANCEREL – Mme MERABET
M. GALLEN - Mme SILLARD – M. JANNIERE – Mme PETTELAT
M. LE BAIL - Mme MALEM – M. POULTEAU - Mme FEVE - M.
RIVAILLIER Mme REUMAUX – M. LORDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné pouvoir : Mme DEBIEU (pouvoir à M. RIVAILLIER)
M. MALARME (pouvoir à Mme REUMAUX)

Mme Catherine SEMERIA, Secrétaire de séance.
M. Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

Le Conseil Municipal,

VU le code général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2123-12 à 2123-16,

VU la notification du marché « Réhabilitation de la Maison de Quartier Blaise Pascal – Lot 14 VRD Espaces Verts à la Société Paysage de France le 8 janvier 2007 pour un montant de 109 056,51 €uros TTC

Considérant qu'en vertu d'une décision de l'associé unique prise le 29 février 2008, la société Paysage de France a été dissoute de manière anticipée et l'intégralité de son patrimoine a été transmis à son associé unique, la Société ISS Espace VERTS, 32 rue Robert Thomas porte A – 91400 Saclay, laquelle devient titulaire de tous les droits et obligations de la Société Paysage de France à compter du 31 mars

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant de prise d'acte de substitution d'ISS Espaces Verts dans les droits et obligations de Paysage de France

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

**AVENANT AU
MARCHE
« REHABILITATION
DE LA MAISON DE
QUARTIER B. PASCAL
ET CONSTRUCTION
D'UNE ECOLE DE
MUSIQUE »
LOT n° 14 – VRD
ESPACES VERTS**

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation

Date d'affichage de
convocation

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents :

Votants :

PROPOSITION

Le Conseil Municipal,

Date de la séance :

19 MAI 2008

objet : _____

VU le code général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2123-12 à 2123-16,

VU la notification du marché « Réhabilitation de la Maison de Quartier Blaise Pascal – Lot 14 VRD Espaces Verts à la Société Paysage de France le 8 janvier 2007 pour un montant de 109 056,51 €uros TTC

Considérant qu'en vertu d'une décision de l'associé unique prise le 29 février 2008, la société Paysage de France a été dissoute de manière anticipée et l'intégralité de son patrimoine a été transmis à son associé unique, la Société ISS Espace VERTS, 32 rue Robert Thomas porte A – 91400 Saclay, laquelle devient titulaire de tous les droits et obligations de la Société Paysage de France à compter du 31 mars

**AVENANT AU
MARCHE
« REHABILITATION
DE LA MAISON de
QUARTIER BLAISE
PASCAL ET
CONSTRUCTION
D'UNE ECOLE DE
MUSIQUE » – LOT 14
VRD ESPACES VERTS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant de prise d'acte de substitution d'ISS Espaces Verts dans les droits et obligations de Paysage de France

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ